

STRATÉGIES CONTRE LA RADICALISATION DJIHADISTE EN EUROPE

De nombreux Etats européens qualifient les attaques par des «terroristes endogènes», c.-à-d. par des ressortissants ou des personnes établies en permanence dans le pays qui se sont radicalisés, de menace terroriste centrale. Des programmes de prévention de la radicalisation et de déradicalisation ont gagné depuis quelques années de l'importance dans ce contexte. L'idée maîtresse précise, les groupes-cibles et l'efficacité de ces mesures sont souvent controversés. De bons résultats ont surtout été obtenus avec les interventions ciblées.



Le phénomène du «terrorisme endogène» exige de nouvelles contre-stratégies: attentats à la bombe à Londres, 7 juillet 2005. REUTERS / Dylan Martinez

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les services de sécurité des Etats européens considèrent le terrorisme djihadiste, c.-à-d. le terrorisme influencé par une idéologie islamiste capable de violence, comme l'une des principales menaces à leur sécurité. Et ce tout en sachant que tous les attentats terroristes ne s'inscrivent pas dans un contexte djihadiste. Il y a aussi des incidents dont les auteurs sont incités par d'autres idéologies. Les attaques en Norvège en 2011 le prouvent de manière exemplaire. Le terrorisme djihadiste est cependant, dans l'ensemble, au premier plan pour la plupart des pays européens, comme le met régulièrement en exergue l'Office européen de police (Europol) dans ses rapports annuels.

Chaque année, les autorités européennes compétentes dévoilent des plans cor-

respondants, déjouent des attentats et arrêtent 100 à 200 personnes en rapport avec des délits pour motifs djihadistes. Mais ces attentats sont encore et toujours exécutés, ce que montrent les attentats à la bombe de 2005 à Londres, l'attentat contre deux soldats américains en 2011 à l'aéroport de Francfort ou l'attentat contre une école juive à Toulouse en 2012. Europol estime que cette situation de départ ne changera guère dans un avenir proche.

La nature de la menace djihadiste a fortement changé au cours des dernières années. Les premiers réseaux djihadistes en Europe ont été établis dans les années 1990 par des immigrés de la première génération dont la plupart entretenait des liens étroits avec des réseaux terroristes actifs en dehors de l'Europe. Aujourd'hui,

les djihadistes européens capables de violence sont surtout des «terroristes endogènes» qui se recrutent principalement parmi les immigrés de la deuxième et troisième génération domiciliés dans les pays européens et aussi, de plus en plus, parmi les convertis. Ces personnes passent, de manière autonome et sans lien à des organismes terroristes établis comme Al-Qaïda, par un processus de radicalisation en Europe et se tournent vers une idéologie djihadiste capable de violence. On ne peut donc pas prédéterminer s'ils perpétueront plus tard des attentats indépendants en qualité de «lone actors», comme par exemple en 2004 le meurtrier né à Amsterdam du cinéaste néerlandais Theo van Gogh, ou s'ils seront liés opérationnellement à des organismes comme Al-Qaïda comme les auteurs des attentats de Londres en 2005.

En réaction au phénomène du terrorisme djihadiste endogène, de nombreux Etats européens ont renforcé leurs instruments traditionnels de lutte antiterroriste, intensifié la législation et étendu leurs services secrets. Plusieurs pays ont en outre lancé des programmes de prévention de la radicalisation et de déradicalisation qui visent pour l'essentiel à empêcher la radicalisation des personnes à risque et à dissuader les individus déjà radicalisés de leur engagement. Ces programmes ont pu enregistrer certains succès. Mais de nombreuses questions sont sujettes à controverse, comme par exemple savoir s'il faut se concentrer seulement sur l'extrémisme violent ou sur la radicalisation idéologique en soi, quels sont des organismes parte-



naires opportuns pour les mesures de prévention ou comment il est possible d'évaluer l'efficacité des projets.

Large éventail d'initiatives

La Grande-Bretagne a été la pionnière dans le domaine de la prévention du terrorisme. L'ancien Premier ministre Tony Blair a déjà créé en 2003 l'initiative *Prevent* qui s'inscrivait dans une stratégie antiterroriste intégrale. Cette initiative renfermait des programmes en vue d'éviter la radicalisation en Grande-Bretagne et de lutter contre le terrorisme djihadiste. De nombreux autres Etats européens comme les Pays-Bas, le Danemark et la Norvège ont également mis en œuvre des stratégies nationales. L'Union européenne (UE) a elle aussi présenté une stratégie correspondante en 2005. Les objectifs, structures, coûts et approches de ces initiatives varient d'un pays à l'autre, les réalités politiques, culturelles et juridiques respectives jouant un grand rôle. Alors que certains Etats ont opté pour des stratégies intégrales, d'autres gouvernements ont conçu des programmes moins complets qui n'interviennent souvent qu'au niveau local.

On peut en général répartir les mesures contre la radicalisation djihadiste en deux catégories: les initiatives générales de prévention de la radicalisation et les interventions ciblées auprès de personnes déjà radicalisées ou en voie de radicalisation (cf. encadré). Les programmes de la première catégorie sont principalement orientés sur des groupes catalogués comme étant potentiellement à risque (p.ex. jeunes musulmans). Ils visent à réduire leur vulnérabilité à la radicalisation djihadiste. L'éventail de mesures est large. Par exemple, dans le projet *Radical Middle Way* du gouvernement britannique, des érudits musulmans traditionnalistes sont invités à faire des exposés devant un public essentiellement

jeune et musulman. Un projet néerlandais vise à encourager l'intégration des jeunes musulmans en leur facilitant l'accès au travail et à l'éducation grâce à la coopération d'entreprises privées. Beaucoup de mesures visent à encourager la pensée critique et l'aptitude à gérer les différences d'opinion. A Slotervaart, un quartier d'Amsterdam, des cours intitulés «Gérer les déceptions» et «Apprendre à gérer les critiques envers sa propre religion» sont par exemple organisés.

Ces initiatives servent aussi à établir une relation de confiance entre les autorités et les communautés musulmanes. Par exemple, dans le cadre du projet *Operation Nicole*, des officiers de police britanniques et des membres de la population musulmane passent un week-end ensemble. Les activités comprennent par exemple des matchs de football et des repas communs. Il se peut qu'un jeu de rôles où chaque partie vit les expériences de l'autre dans une situation d'urgence simulée après un attentat terroriste soit encore plus important. Ces mesures instaurant la confiance ont déjà engendré des succès concrets. Par exemple, les membres d'une mosquée somalienne à Bristol ont signalé à la police en 2008, peu après avoir participé à un événement *Operation Nicole*, qu'un converti radical était apparu chez eux pour la prière avec des brûlures aux mains. Après l'arrêt de la personne concernée, une charge explosive encore incomplète ainsi que des plans pour un attentat contre un centre commercial ont été découverts dans son logement.

Les programmes du deuxième type sont des interventions ciblées qui ne s'orientent pas, à la différence des actions préventives, sur des groupes sociaux relativement larges mais se concentrent sur certains individus présentant les signes

d'une radicalisation djihadiste croissante. La vigilance des autorités à leur égard est signalée. Cette activité et d'autres activités sur mesure ont pour but d'empêcher une poursuite de la radicalisation et en particulier l'accomplissement de délits.

Ces programmes présentent différentes formes d'organisation. Il s'agit généralement, dans une première étape, d'identifier les individus passant par un processus de radicalisation djihadiste. Dans ce but, des groupes de personnes tels que des policiers, des assistants sociaux, des enseignants, des agents d'exécution, des agents de probation ou des personnes travaillant dans le milieu de la santé sont sensibilisés au thème. Grâce à une formation correspondante, elles doivent ensuite être en mesure d'identifier, dans le cadre de leur activité professionnelle, des cas potentiels de radicalisation et de les signaler aux autorités compétentes (cf. image).

Les autorités en question varient d'un pays à l'autre. Le programme d'intervention britannique *Channel* est caractérisé par une forte intégration de la police. Au Danemark et aux Pays-Bas par contre, la police n'est impliquée que marginalement. A Copenhague et Amsterdam, des unités administratives spécifiques composées d'experts municipaux de différents domaines sont responsables. Les informations transmises ne sont pas non plus données aux autorités d'exécution à moins qu'elles ne concernent directement un délit. L'intention sous-jacente n'est pas, dans cette phase, de punir les individus concernés mais de les aider.

Dans une seconde phase, l'autorité compétente décide, sur base d'une évaluation de toutes les informations disponibles, s'il y a effectivement un risque et si une intervention ciblée se justifie. Dans l'affirmative, la mise en œuvre de l'intervention a lieu dans une troisième phase. Elle est complexe et doit être axée le plus possible sur les conditions-cadres spécifiques. Le but est de dissuader les individus concernés de leur militantisme et d'une attitude capable de violence. On a souvent recours à cette fin à un mentor entretenant déjà ou pouvant établir une relation de confiance avec la personne radicalisée. Un parent, un membre du clergé ou une personne qui s'est déjà détournée antérieurement de son radicalisme peut servir de mentor. Le mentor doit idéalement amener la personne à remettre en question son radicalisme et à s'en détourner.

Les premières expériences faites avec l'instrument de l'intervention ciblée sont largement positives. Les autorités britanniques ont dressé fin 2010 un bilan selon lequel aucune des quelque 1500 personnes auprès desquelles elles sont intervenues dans le cadre du programme *Channel* n'a été ensuite arrêtée en raison d'un délit lié au terrorisme. Les représentants des autorités danoises et néerlandaises se sont aussi prononcés favorablement. Bien que l'on manque encore d'expériences à long terme, il y a dans les pays européens, chez les autorités compétentes, un grand consensus à l'égard de l'utilité fondamentale des interventions ciblées.

Défis et problèmes

Les programmes de prévention de la radicalisation et de déradicalisation dans un contexte djihadiste en sont encore à leurs balbutiements. Les quatre questions suivantes sont surtout discutées actuellement: Comment expliquer le phénomène de la radicalisation (djihadiste)? Ne faut-il combattre que l'extrémisme capable de violence ou faut-il aussi lutter contre la radicalisation cognitive sans violence? Avec quels partenaires les autorités doivent-elles coopérer dans leurs activités? Comment évaluer l'efficacité des programmes et mesures mis en œuvre?

Les experts ne sont pas d'accord quant aux mobiles qui poussent les gens à épouser des idées radicales et à devenir violents sur cette base. Il en résulte une multiplicité de théories de la radicalisation. Tout le monde semble s'accorder sur le fait qu'il s'agit d'un mécanisme complexe et dans une large mesure individuel dans lequel interagissent des facteurs structurels et personnels. Il n'y a pas non plus de réponses universellement valables à la question de savoir pourquoi les gens renoncent à leurs idées radicales et se détournent de groupes capables de violence. Cette compréhension limitée des processus de radicalisation a pour conséquence qu'il faut manier les mesures contre la radicalisation avec une grande flexibilité. Il n'existe pas de recette promettant la réussite dans tous les cas. Tous les efforts doivent reposer sur des connaissances approfondies des singularités de la personne-cible respective ou du groupe-cible respectif, être si possible adaptés aux circonstances concrètes et être réévalués en permanence.

Une question clé en rapport avec les stratégies d'antiradicalisation est de savoir si elles ne doivent empêcher que les formes

Exemple d'une campagne de sensibilisation en Allemagne

VERMISST



Das ist mein Bruder Hassan. Ich vermisse ihn, denn ich erkenne ihn nicht mehr. Er zieht sich immer mehr zurück und wird jeden Tag radikaler. Ich habe Angst ihn ganz zu verlieren – an religiöse Fanatiker und Terrorgruppen. Wenn es Dir so geht wie mir, wende Dich an die Beratungsstelle Radikalisierung unter 0911 – 943 43 43 oder beratung@bamf.bund.de
Mehr Infos findest Du auf www.bamf.de/beratungsstelle



Image: Beratungsstelle Radikalisierung, Bundesministerium des Innern, 2012.

violentes de radicalisation ou si elles doivent aussi combattre de manière plus générale les processus de radicalisation cognitifs. L'extrémisme capable de violence pose – indépendamment du contexte idéologique – une menace immédiate pour la sécurité d'une société. Mais un gouvernement doit-il déjà essayer d'empêcher la diffusion d'idées religieuses fondamentalistes sans effets secondaires violents directs?

Les partisans de cette approche prétendent que la radicalisation cognitive représente une étape préliminaire logique à la radicalisation violente. Ils font valoir que tous les terroristes sont passés par un processus de radicalisation cognitive avant d'avoir eu recours à des moyens violents. Si l'Etat est sérieux quant à ses intentions de prévention, il devrait intervenir le plus tôt possible pour empêcher déjà la diffusion d'idées radicales. Les adversaires de cette position soulignent qu'un rapport direct entre les idées fondamentalistes et la violence n'est pas prouvé empiriquement. Ce n'est pas pour cela que la restriction de la liberté d'opinion et de croyance est justifiée dans une société démocratique. La tendance dans cette question controversée n'est pas uniforme dans les pays européens. En Grande-Bretagne, les autorités sont, ces derniers temps, passées graduellement à une inclusion de la lutte contre le fondamentalisme non violent. Aux Pays-Bas par contre, les efforts de prévention se concentrent de plus en plus sur la prévention de la radicalisation capable de violence.

Un autre problème concerne la question de savoir avec quels groupes islamiques il

faut coopérer dans la réalisation des programmes d'antiradicalisation. La plupart des communautés musulmanes dans les pays européens sont fragmentées le long de lignes de démarcation ethniques, nationales, religieuses, linguistiques et politiques. Aucune organisation individuelle ne peut légitimement prétendre représenter même approximativement la majorité de la communauté musulmane. Sur cette toile de fond, il est difficile pour les autorités compétentes de décider avec quels groupes elles doivent coopérer.

La question d'une coopération avec les fondamentalistes religieux non violents est particulièrement épineuse. Il existe en Europe de nombreux réseaux qui se distancient clairement, en public, du recours à la violence en Occident, mais sont en même temps liés organisationnellement ou idéologiquement à des mouvements islamiques comme les Frères musulmans ou des groupes salafistes. Les experts ne sont pas d'accord sur la question de savoir si ces réseaux font partie de la solution ou du problème. Les partisans d'une coopération prétendent que ces individus et groupes possèdent de la légitimité et de la crédibilité auprès de djihadistes potentiels et peuvent réussir dans certains cas à les dissuader de se tourner vers la violence. Les adversaires objectent que ces groupes fondamentalistes préparent le terrain idéologique favorable à des radicalisés ouvertement djihadistes. Un gouvernement ne pourrait donc pas se permettre de légitimer et de soutenir financièrement des organismes et des individus représentant des idées extrémistes et attisant encore

ainsi les processus de radicalisation. Les Etats européens ne sont pas non plus unis dans cette question.

Finalement, les autorités européennes ont de la peine à prouver l'efficacité de leurs programmes. Même le meilleur programme de déradicalisation ne sera guère couronné de succès à cent pourcent. Si p.ex., sur cent personnes qui suivent pareil programme, une petite fraction se tourne de nouveau vers le terrorisme, comment faut-il alors évaluer le programme? Il est aussi pratiquement impossible de mesurer empiriquement le succès de mesures de prévention de la radicalisation et donc d'évaluer leur efficacité et leur rentabilité. Car il faudra prouver ici en fin de compte un constat négatif, notamment que certaines personnes ne se sont pas radicalisées à cause de ces programmes de prévention. Force est de prendre son parti du fait que les programmes de prévention de la radicalisation ne représentent pas une science exacte.

Priorité à l'intervention ciblée

Les programmes de prévention de la radicalisation et de déradicalisation continuent d'être controversés en Europe. Les critiques prétendent qu'ils sont inefficaces et un gaspillage d'argent. D'autres dénoncent le fait que la plupart des programmes ne couvrent que le djihadisme et négligent d'autres formes comme l'extrémisme de droite ou de gauche. On critique aussi la stigmatisation forfaitaire des personnes musulmanes. On attire l'attention sur le conflit entre des mesures de prévention conçues à grande échelle et les libertés fondamentales individuelles.

Malgré toutes ces difficultés et controverses, la plupart des experts en lutte antiterroriste défendent la conviction que du moins certaines de ces mesures sont des composants importants d'une stratégie intégrale contre le terrorisme. Les expériences faites jusqu'à présent permettent aux autorités compétentes de mieux concevoir et mettre en œuvre leurs initiatives. Il ressort actuellement que les interventions ciblées sont préférées aux mesures de prévention générale, ce qui s'explique par les coûts élevés et l'efficacité uniquement démontrable de manière limitée de la prévention générale. Il se pourrait donc que les interventions ciblées gagnent de l'importance à l'avenir.

La situation en Suisse

Le phénomène de la radicalisation djihadiste ne touche pas la Suisse dans la

même mesure que les autres Etats européens. Aucun plan d'attaque concret n'est connu jusqu'à présent. Selon le Service de renseignement de la Confédération (SRC), la Suisse ne représente pas un objectif prioritaire déclaré des attentats pour motifs djihadistes. Mais la Suisse n'est pas une île, insiste l'Office fédéral de la police (Fedpol). L'autorité souligne que la Suisse – même si c'est dans une moindre mesure – est touchée par les mêmes développements que les autres pays européens.

Le rapport annuel 2011 de Fedpol révèle que les djihadistes présumés utilisent surtout la Suisse comme base pour soutenir activement à l'étranger des groupes du djihad dans les domaines de la logistique et de la propagande. En 2012, le SRC a en outre attiré l'attention sur le fait que plusieurs personnes, auparavant domiciliées en Suisse, séjournent actuellement dans des régions comme l'Afghanistan/le Pakistan et la Somalie en vue d'y participer à des combats de djihad. De par le passé, des personnes isolées provenant de Suisse ont perdu la vie lors de missions de ce type. En accord avec d'autres pays européens, les autorités de sécurité suisses considèrent aussi en particulier le retour du djihad

comme un défi pour la sécurité du pays. Il y a en outre des indications de la présence d'un paysage salafiste petit mais vivace. La majorité des sympathisants djihadistes en Suisse a été socialisée à l'intérieur du pays comme dans la plupart des Etats européens, que ce soient des immigrants musulmans de la deuxième ou troisième génération ou des convertis.

La Suisse ne possède pas de stratégie spécifique pour prévenir et lutter contre la radicalisation djihadiste. Mais le thème et les développements sont discutés dans les cercles sécuritaires et sur le plan politique. Si l'évaluation du risque change et si l'introduction de mesures correspondantes semble indiquée, la Suisse pourrait profiter des expériences d'autres Etats européens.

Editeur responsable: Daniel Trachsler
analysen@sipo.gess.ethz.ch

Expert ayant contribué à cette analyse:
Lorenzo Vidino
vidino@sipo.gess.ethz.ch

Commande d'analyses et abonnement:
www.css.ethz.ch/cssanalysen

ISSN: 2296-0228

Parus précédemment

- N° 126: Pooling and Sharing, Smart Defence et la Suisse
- N° 125: Népal: paralysie du processus de paix et engagement suisse
- N° 124: La guerre civile syrienne: entre escalade et intervention
- N° 123: Les révolutions arabes du point de vue d'Israël
- N° 122: Interdiction des armes chimiques: état des lieux et perspectives
- N° 121: Le conflit autour du programme atomique nord-coréen
- N° 120: Sortie de l'atome et approvisionnement énergétique de la Suisse
- N° 119: Somalie: peu de perspectives de paix
- N° 118: L'Arctique: un dégel à potentiel de conflit
- N° 117: Inde-Etats-Unis: un partenariat au potentiel de développement limité
- N° 116: L'OTAN après Chicago: rhétorique intelligente et des incertitudes
- N° 115: Le Myanmar entre réformes politiques et pouvoir militaire
- N° 114: La résolution 1325 de l'ONU au banc d'essai
- N° 113: L'Irak Après le retrait des Etats-Unis: de nouveau au bord du gouffre
- N° 112: Crise de la dette et politique étrangère et de sécurité suisse
- N° 111: Les PPP dans la politique de sécurité: chances et limites
- N° 110: L'OSCE en position difficile
- N° 109: Afghanistan: vague espoir de solution régionale
- N° 108: La puissance protectrice: la renaissance d'une tradition?
- N° 107: Armes atomiques au Moyen-Orient: aucune solution en vue
- N° 106: Politique étrangère suisse après Mme Calmy-Rey
- N° 105: Médiation dans les conflits religieux
- N° 104: Fukushima et les limites de l'analyse des risques
- N° 103: La cartographie de crise: le phénomène et son utilité
- N° 102: L'Afrique du Sud: une puissance régionale limitée
- N° 101: Les Frères musulmans en Egypte: obstacles sur la voie du pouvoir
- N° 100: La Libye après Kadhafi: transition politique et options occidentales
- N° 99: Une Europe fragmentée dans un Congo instable